

JV/SG/-

CAISSE D'EPARGNE  
DU CONGO BELGE  
ET DU RUANDA-URUNDI

B. P. 615  
Tél. 492  
C. Ch. P. Z 186  
Bq. Centrale n° 7



SUCCURSALE

SPAARKAS VAN  
BELGISCH - CONGO  
EN RUANDA-URUNDI

P. B. 615  
Tel. 492  
P. Ch. R. Z 186  
Centrale Bk. n° 7

Réf. 1070/U.6.3.  
Verw.

Objet :  
Voorwerp :

Annexe :  
Bijlage :

USUMBURA, le 21 février 1957.-  
USUMBURA, de



Monsieur le Percepteur des  
Postes de et  
à

KIGALI

Monsieur le Percepteur,

Je suis au regret de vous devoir signaler que je ne peux pas donner suite à la demande de remboursement (mod.8) relatif au livret n° 145/227002 - la demande n'étant pas signée par le Révérend Père LEBEAU.

Afin de donner satisfaction à l'intéressé, je vous saurais gré de bien vouloir me signaler l'adresse du Révérend Père LEBEAU, ce qui permettra de me mettre en rapport avec lui afin d'obtenir son accord pour ce remboursement.

Ci-joint le livret et le mod.8 en question.

Veillez agréer, Monsieur le Percepteur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE SECRETAIRE GENERAL  
DIRECTEUR DE LA SUCCURSALE  
DU RUANDA-URUNDI,

M. FIEVEZ.

*Kigali, le 21/2/57*  
*P. Rubingiri*  
*Veillez aviser le titulaire de ce livret*

*PTF*  
*[Signature]*